

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 4 MAI 2021

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, VILLENEUVE Marlène, DEHAVANNE Carole, DESMOUSSEAUX Chantal, FRANÇOIS Yannick, DONNARS Jean.

Absents excusés : Dominique ALLOIN

Secrétaire de séance : Hervé ALIX

Date de convocation : 27/04/2021

Après approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal en date du 6 avril 2021, l'ordre du jour est abordé.

Travaux du SIEL relatifs à l'aménagement voirie du Centre-bourg

M. le Maire explique que le réaménagement du Centre bourg nécessite des travaux sur le réseau électrique qui bénéficient de subventions revues à la hausse grâce au Plan de relance. Ces subventions sont perçues directement par le SIEL. Le Conseil approuve les travaux, dont le montant s'élève à 160 673,63 € HT. Il approuve la participation prévisionnelle de la commune de 56 395.13 €. Il décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.

Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021

M. le Maire expose que l'Académie de Lyon demande l'avis du Conseil sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021. Le Directeur de l'Ecole et les parents délégués sont favorables au maintien de l'organisation actuelle. Le Conseil approuve le maintien d'un temps scolaire sur 4 jours, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Emprunt de la Commune pour le réaménagement du Centre-bourg

M. le Maire rappelle que pour réaliser les travaux d'envergure de voirie et d'assainissement dans le cadre du réaménagement du Centre-bourg, le Conseil a voté dans le Budget 2021 un emprunt de 450 000 €. La proposition la plus intéressante est celle du Crédit Mutuel. Il propose un prêt sur 25 ans au taux de 0,95 % qu'il est possible de cumuler à un prêt de 200 000 €, par exemple, pour une durée de 2 ans avec un taux de 0,38 % (3 ans avec un taux de 0,39%). Ce crédit relais permet d'attendre que les subventions soient perçues par la Commune. M. le Maire demande l'avis du Conseil sur le prêt long terme ou court terme, et sur le mode de remboursement par trimestrialités constantes en capital et intérêts ou en termes trimestriels constants en capital. Après avoir échangé, notamment sur la possibilité d'un prêt modulable, le Conseil décide de contracter un prêt à long terme de 450 000 € à capital constant avec des intérêts dégressifs, et d'aviser en fonction des conseils que donnera le banquier.

Attribution des subventions

M. le Maire énonce les 13 demandes de subventions reçues à ce jour. Le Conseil décide de verser les subventions suivantes : 1393,33 € pour FAMILLES RURALES JARNOSSE ; 150 € pour l'ARPA MABLY ; 50 € pour MFREO SAINT GERMAIN LESPINASSE ; 150 € pour LYCÉE AGRICOLE RESSINS ; 50 € pour l'IMSÉ ; 200 € pour le GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUÉS

Participation aux frais de rémunération d'une stagiaire pour Charlieu-Belmont Communauté

M. le Maire présente la convention de participation aux missions d'assistance à l'atteinte des objectifs de la charte transfert de compétences eau potable et assainissement. Cette convention entre Charlieu Belmont Communauté et la commune de Jarnosse doit permettre à un stagiaire d'effectuer un inventaire électromécanique des différents services, d'épauler les services dans la réalisation de leurs déclarations INERIS ou de les préparer à la consultation pour un géoréférencement des réseaux. Cette convention rappelle la partie communale de la rémunération du stagiaire : 50,56 € pour les 10 semaines de stage consacrés à l'inventaire ; et 79,72 € pour les 6 semaines d'emploi saisonnier consacrés aux missions complémentaires. Le Conseil approuve la convention.

Elections départementales et régionales du 20 juin et 27 juin

M. le Maire présente le calendrier et les conditions, notamment sanitaires, d'organisation des élections. Le Conseil décide de modifier, de façon temporaire, le lieu de bureaux de vote. Exceptionnellement, les électeurs seront invités à se déplacer à la SALLE SAINT PIERRE pour voter. Les conseillers s'inscrivent sur les créneaux pour tenir les bureaux de vote.

Questions diverses :

Hervé Alix rappelle le projet de changement des cylindres prévu au budget 2021. Le Conseil approuve le lancement des travaux et autorise M. le Maire à valider le devis.

M. le Maire évoque la cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 qui, compte-tenu du contexte sanitaire, n'est pas ouverte au public et se déroulera dans un format restreint. Les édifices publics seront pavoisés. Une gerbe de fleurs sera déposée.

M. le Maire propose au Conseil de lisser sur l'année le remboursement de fuel d'un locataire. D'autres locataires de logements communaux bénéficient déjà de charges locatives mensualisées. Le Conseil approuve le remboursement de fuel avec une charge fixe mensuelle et une régularisation en décembre.

M. le Maire évoque la demande de la Communauté de communes d'avoir un référent « lecture publique » dans chaque commune. Il évoque aussi la volonté de la Communauté de communes de constituer un groupe de travail qui définira les orientations, les priorités et le mode de coopération pour les années à venir en vue d'améliorer les services de lecture publique sur l'ensemble du territoire. Annie Bory se propose.

Les fleurs à planter seront livrées le mercredi 12 mai ou le jeudi 13 mai. La Commission Fleurissement pourrait donc se réunir le 13 mai ou le 15 mai pour effectuer le nettoyage et les plantations. La date sera choisie en fonction des disponibilités de chacun.

M. le Maire et les adjoints partagent leurs interrogations sur l'obligation d'une ligne téléphonique à la cantine : cette ligne n'est pas utilisée alors que son coût est élevé. Jean Donnars propose d'effectuer quelques tests. Le Conseil suggère de se renseigner auprès du Centre de secours, pour savoir si une ligne fixe est obligatoire ou si un téléphone portable serait possible.

Valérie Vaginay, Chantal Desmousseaux et Yannick François présentent l'avancée de leur travail sur le cimetière. Ils réalisent un état des lieux de l'existant et constatent un manque de cohérence. M. le Maire explique que la renumérotation des places n'est pas possible : lorsque le propriétaire achète une concession, il achète un n° de place. Yannick François étudie un logiciel gratuit de numérisation de plan de cimetière. Un règlement sera à travailler, notamment pour que les dimensions des emplacements soient standardisées (1 mètre ou 2 mètres), et pour que l'accès soit facilité pour les entreprises de pompes funèbres.

La date de réunion de la Commission des Chemins est arrêtée au samedi 5 juin.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mardi 8 juin 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.